

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 15 juin 2004 à 19 h 35 à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Madame Line Lecours
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Steve Martin
Madame France Désaulniers	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	

AINSI QUE mesdames Lyette Grégoire et Sylvie Huot, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Madame Suzie Boucher	Directrice d'école primaire

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une vingtaine de personnes.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 454 0604 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0604-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.7 Comité de sélection – Banque de remplacement des directions d'école.
- 5.1 Condoléances.
- 5.2 Concertation scolaire/municipale.
- 5.3 Plans de réussite des écoles.
- 5.4 Services des dîneurs pour les élèves de Saint-Mathieu.
- 7.4 Félicitations aux gagnants des écoles – Kino Québec.
- 8.1 Institut de formation en vente du Québec.
- 11.10 Modification au plan d'effectifs en E.H.D.A.A. 2004-2005.
- 12.1 Achat d'équipement informatique.
- 17.3 Activité d'accueil du personnel.

QUE l'article 13.2 « Réseau de fibres optiques – Choix d'un équipementier » soit retiré de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 455 0604 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 1^{er} juin 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0604-12, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, le président du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Centrale – Villa-de-la-Jeunesse – Saint-Joseph, monsieur Albert Van Dijk prend la parole pour faire part d'une mobilisation du milieu de Saint-Mathieu-du-Parc compte tenu de la situation des transferts d'élèves vers l'école Saint-Joseph à Saint-Gérard-des-Laurentides. Ces transferts d'élèves font en sorte qu'il n'y a plus d'élèves à l'école Centrale. Or, le but de cette mobilisation est de maintenir ouverte l'école Centrale.

Le maire de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, monsieur Daniel Petit, intervient ensuite pour expliquer les démarches réalisées afin de dynamiser la municipalité. Il souligne que les gens veulent que les enfants demeurent à l'école Centrale. Il mentionne également l'importance du maintien de l'école dans ce contexte.

Président

Secrétaire

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général dresse un portrait de la situation dans le dossier du projet de l'organisation scolaire à Saint-Alexis-des-Monts impliquant particulièrement des travaux physiques majeurs à l'école Sacré-Cœur. S'ensuivent des discussions au terme desquelles les commissaires conviennent de la présentation d'une offre finale aux intervenants. Une résolution est adoptée en ce sens.

Proposition
d'entente avec la
municipalité de
Saint-Alexis-des-
Monts et le Club
de l'Âge d'Or de
Saint-Alexis-des-
Monts –
Organisation
scolaire à l'école
Sacré-Coeur

RÉSOLUTION 457 0604 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a procédé à une étude quant à l'organisation scolaire à Saint-Alexis-des-Monts afin de dispenser l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire à l'école Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet nécessite des modifications physiques majeures à l'école Sacré-Cœur, la relocalisation du Club de l'Âge d'Or de Saint-Alexis-des-Monts ainsi que la disposition de la bâtisse et du terrain de l'école Sainte-Élisabeth à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT que des négociations ont eu lieu avec les intervenants concernés;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la commission scolaire doit conclure l'entente afférente à ce projet dans les plus brefs délais compte tenu notamment des échéances pour l'adoption de son budget 2004-2005;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie soumette une proposition d'entente aux intervenants concernés par ce projet, en l'occurrence la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts et le Club de l'Âge d'Or de cette même municipalité;

QUE cette proposition d'entente soit finale, étant entendu qu'à défaut d'entente la Commission scolaire de l'Énergie abandonne l'ensemble du projet d'organisation scolaire incluant toutes modifications physiques afférentes à l'école Sacré-Cœur;

QUE la proposition d'entente finale soit acheminée aux intervenants avec échéance au lundi 28 juin 2004 à 16 h pour confirmation de l'acceptation ou du refus de cette entente.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Steve Martin réintègre la séance.

Le directeur général présente ensuite les recommandations du comité de sélection pour l'engagement de personnel de direction d'établissement. Une résolution donnant suite à ces recommandations est adoptée.

Président

Secrétaire

Engagement de
personnel cadre

RÉSOLUTION 458 0604 :

CONSIDÉRANT, par suite de départs à la retraite et au processus d'affectation du personnel de directions d'établissement pour l'année scolaire 2004-2005, que des postes de directions d'établissement sont vacants ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection formé en vertu de la résolution 430 0604 a soumis ses recommandations quant à l'engagement des personnes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soient engagées les personnes suivantes :

- ✓ Monsieur Clément Pratte, directeur adjoint d'école secondaire;
- ✓ Monsieur Jonathan Gaudet, directeur adjoint d'école secondaire;
- ✓ Madame Élane Froment, directrice d'école primaire.

QUE l'entrée en fonction de ces personnes soit le 23 août 2004;

QUE ces engagements soient également sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Affectation des
directions d'école
et de centre

RÉSOLUTION 459 0604 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 428 0504, que le plan d'effectifs du personnel de la catégorie des directions d'école et de centre a été adopté (document 0504-14);

CONSIDÉRANT, eu égard à ce plan d'effectifs, que des affectations étaient à venir en tenant compte notamment des engagements à effectuer;

CONSIDÉRANT que les engagements sont complétés (référence : résolution 458 0604);

CONSIDÉRANT les affectations recommandées par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le personnel de la catégorie des directions d'école et de centre soit affecté tel que décrit au document 0604-13.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Par la suite, le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, est invité à présenter le dossier concernant le plan opérationnel afférent au plan stratégique 2004-2007. Au terme des explications fournies par monsieur Leclerc, il est procédé au dépôt de ce document.

Dépôt du plan
opérationnel 2004-
2007

RÉSOLUTION 460 0604 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 131 1003, que la Commission scolaire de l'Énergie a adopté une partie du plan stratégique 2004-2007;

CONSIDÉRANT, par suite de travaux, qu'un plan opérationnel a été élaboré afin de compléter le plan stratégique 2004-2007;

CONSIDÉRANT que des consultations sont à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le plan opérationnel 2004-2007 dans le cadre de la planification stratégique, décrit au document 0604-14.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soumet après cela des recommandations pour reconnaître un statut d'emploi régulier au terme de la probation de personnel hors cadre et cadre. Une résolution est adoptée dans le sens de ces recommandations.

Statut d'emploi
régulier de
personnel hors
cadre et cadre

RÉSOLUTION 461 0604 : CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour des gestionnaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier aux personnes suivantes :

- ✓ Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, le 11 août 2004;
- ✓ Madame Josée Cossette, directrice d'école primaire, le 11 août 2004;
- ✓ Madame Guylaine Lessard, directrice adjointe d'école secondaire, le 11 août 2004;
- ✓ Monsieur Richard Boyer, directeur d'école primaire, le 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Monsieur Denis Lampron, directeur de centre de formation professionnelle, le 18 juin 2004;
- ✓ Monsieur Yves Dessureault, directeur adjoint d'école secondaire, le 11 août 2004;
- ✓ Madame Hélène Bernard, agente d'administration, le 11 août 2004.

Adopté unanimement

Président

Les commissaires discutent ensuite de la composition du comité d'examen relatif au code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire. Après des échanges sur ce sujet, il est convenu de poursuivre l'étude de ce dossier lors d'une prochaine séance du conseil des commissaires.

Les membres du conseil des commissaires forment après cela un comité de sélection pour la banque de remplacement des directions d'école.

Comité de
sélection – Banque
de remplacement
des directions
d'école

RÉSOLUTION 462 0604 : CONSIDÉRANT, aux fins de la constitution d'une banque de remplacement des directions d'école, qu'il y a lieu de procéder à la formation d'un comité de sélection ayant pour mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires;

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit formé, pour les fins précitées, le comité de sélection suivant :

- ✓ Madame Nicole Bourassa, commissaire;
- ✓ Madame Sylvie Dupont-Simard, commissaire;
- ✓ Madame Brunelle Lafrenière, commissaire;
- ✓ Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint;
- ✓ Madame Maryse Demers, directrice des Services de l'enseignement aux jeunes;
- ✓ Une représentante ou un représentant des directions d'établissement.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 463 0604 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que l'ordre du jour soit modifié en déplaçant l'article 11.1 « Dossier d'un membre du personnel enseignant » pour être considéré immédiatement.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 11.1, le directeur général mentionne que la considération de ce sujet est encadrée par des dispositions de la convention collective. Il est alors offert au président du syndicat du personnel enseignant, monsieur Rosaire Morin, à être entendu, avec les personnes l'accompagnant, de façon préalable par les membres du conseil des commissaires, à huis clos s'il le désire. Par la suite, le conseil des commissaires entendra le directeur des Services des ressources humaines et la directrice d'école primaire, madame Suzie Boucher hors la présence du président du syndicat et des personnes l'accompagnant. Il y aura, après cela, réouverture de la séance au public et le conseil des commissaires fera connaître son intention dans le dossier. Le président du syndicat et les personnes l'accompagnant pourront alors à nouveau être entendus en public. Monsieur Rosaire Morin acquiesce à ce processus en demandant à être entendu à huis clos.

Président

À 21 h 15, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 464 0604 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance.

Adopté unanimement

À 22 h 05, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 465 0604 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, mentionne qu'eu égard au dossier d'un membre du personnel enseignant, le conseil des commissaires s'oriente vers la conclusion d'une entente avec les parties concernant une invalidité, et ce, sous réserve de modalités. Monsieur Hogue précise qu'il serait alors requis que des discussions se tiennent entre le directeur des Services des ressources humaines et le président du syndicat du personnel enseignant préalablement à une décision du conseil des commissaires. À cette fin, il est convenu de procéder à une suspension de la séance.

À 22 h 10, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 466 0604 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue.

Adopté unanimement

À 22 h 35, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 467 0604 : La commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Huot PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En référence au dossier d'un membre du personnel enseignant, les commissaires autorisent la conclusion d'une entente.

Entente avec le syndicat des enseignants de la Mauricie et Odette Lemay - Invalidité

RÉSOLUTION 468 0604 : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue avec une enseignante et le Syndicat des enseignants de la Mauricie relativement à une invalidité;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec madame Odette Lemay et le Syndicat des enseignants de la Mauricie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, et en référence aux sujets relatifs aux commissaires, des condoléances sont adoptées suite au décès d'un élève.

Condoléances

RÉSOLUTION 469 0604 : CONSIDÉRANT que Jessy Désalliers-Levasseur, élève à la maternelle à l'école Notre-Dame-des-Neiges de Charette est récemment décédé tragiquement;

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que des condoléances soient adressées à la famille.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est convenu que le conseil des commissaires procédera à un ajournement de la présente séance et certains sujets seront alors reportés à cette séance. Il en est ainsi de l'article 5.2 « Concertation scolaire / municipale ».

Poursuivant, monsieur le commissaire Réal Julien s'enquiert de l'état du dossier concernant les plans de réussite des écoles. Invité à prendre la parole, le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, souligne que la commission scolaire a actuellement reçu les plans de réussite de la moitié des écoles. Il rappelle que l'échéance est le 30 juin prochain.

Monsieur le commissaire Steve Martin demande après cela ce qui sera appliqué pour les frais des services des dîneurs concernant les élèves de l'école Centrale de Saint-Mathieu-du-Parc transférés à l'école Saint-Joseph à Saint-Gérard-des-Laurentides. Le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, est invité à fournir réponse à cette question. Il est alors indiqué que ces frais seront assumés par la commission scolaire en conformité avec la politique appliquée jusqu'à présent dans une telle situation.

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, la directrice de ces services, madame Maryse Demers, recommande des dérogations pour une entrée précoce à la maternelle. Des résolutions sont adoptées en ce sens.

Dérogation –
Entrée précoce à la
maternelle 5 ans

RÉSOLUTION 470 0604 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que A-S.R (RICA206099--) soit admise à l'éducation préscolaire 5 ans pour l'année scolaire 2004-2005.

Adopté unanimement

Dérogation –
Entrée précoce à la
maternelle 5 ans

RÉSOLUTION 471 0604 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que N.W. (WALN106199--) soit admise à l'éducation préscolaire 5 ans pour l'année scolaire 2004-2005.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose soumet à l'adoption du conseil des commissaires un document d'information à l'intention des parents utilisateurs d'un service de garde. Le document est adopté tel que présenté.

Document
d'information aux
parents utilisateurs
d'un service de
garde

RÉSOLUTION 472 0604 :

CONSIDÉRANT l'obligation faite aux services de garde de remettre aux parents utilisateurs un document d'information conforme aux exigences du MEQ et à la politique de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la vérification de ces documents faite pour l'année 2003-2004 par le MEQ relève certains éléments de non-conformité;

CONSIDÉRANT la rencontre exploratoire tenue entre la direction des Services complémentaires et la responsable régionale du MEQ;

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la commission scolaire de déposer des documents d'information conformes aux exigences ministérielles avant la fin de l'année scolaire;

Président

CONSIDÉRANT l'analyse faite par un comité de travail composé de directions d'école, de responsables de service de garde et de la direction des Services complémentaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que le « Document d'information aux parents utilisateurs d'un service de garde » identifié sous le numéro 0604-15, soit utilisé pour tous les services de garde de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE les « couleurs locales » que chaque service de garde peut y inscrire soient préalablement autorisées par la direction des Services complémentaires;

QUE ce document soit mis à jour annuellement par la direction des Services complémentaires.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, présente pour fins d'adoption une procédure de transfert d'élèves pour raison humanitaire. Après avoir reçu les renseignements requis, il est donné suite à la recommandation de monsieur Larose et une résolution est adoptée en ce sens.

Procédure de
transfert d'élèves
pour raison
humanitaire

RÉSOLUTION 473 0604 :

CONSIDÉRANT que certains transferts d'élèves nécessitent une étude préalable des éléments conduisant à ce transfert;

CONSIDÉRANT qu'il est important que les directions d'école concernées, la direction des Services complémentaires et l'élève et sa famille soient informés et concertés;

CONSIDÉRANT qu'une décision de transfert d'élève pour raison humanitaire doit se prendre pour le bien de l'élève et le plus objectivement possible;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été faite auprès du comité consultatif en adaptation scolaire et du comité consultatif de gestion;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que la procédure « Transfert d'élèves pour raison humanitaire », décrite au document 0604-16 soit adoptée et applicable à l'ensemble des écoles.

Adopté unanimement

L'article 7.3 « Organisation des services d'adaptation scolaire pour l'année 2004-2005 » est reporté à la séance d'ajournement.

Président

Secrétaire

Des félicitations sont à ce moment-ci adoptées pour les écoles s'étant méritées une bourse dans le cadre du concours École active 2004, lequel est initié par Kino-Québec.

RÉSOLUTION 474 0604 : CONSIDÉRANT que trois écoles primaires de la Commission scolaire de l'Énergie se sont méritées une bourse, au montant de 250 \$, dans le cadre du concours École active 2004;

 CONSIDÉRANT que ce concours est initié par Kino-Québec qui a pu compter sur le support technique et financier de l'Association régionale des éducateurs et éducatrices physiques enseignants de Trois-Rivières/Mauricie;

 CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce concours les écoles pouvaient présenter un projet favorisant la pratique régulière d'activités physiques et sportives à l'école ou à proximité de celle-ci;

 CONSIDÉRANT que ces projets pouvaient être liés à des installations, des aménagements, à l'achat de matériel, à une réfection ou à une construction;

 EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées aux récipiendaires de la bourse précitée pour la réalisation de leur projet, à savoir :

- ✓ École institutionnelle Lac-à-la-Tortue
Projet : Ma récré, ma santé !
- ✓ École Saint-Paul à Shawinigan-Sud
Projet : En forme à la récréation.
- ✓ École Jacques-Buteux à La Tuque
Projet : Aménagement de la cour d'école.

Adopté unanimement

Les sujets prévus à l'article 8 « Sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes » et à l'article 9 « Sujets relatifs au Secrétariat général » sont reportés à la séance d'ajournement.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les informations de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Président

Secrétaire

Modifications –
Politique sur les
frais de
déplacement, de
repas et de séjour

RÉSOLUTION 475 0604 :

séjour a été élaboré;

CONSIDÉRANT qu'un projet de modifications de la
Politique sur les frais de déplacement, de repas et de

consultations requises;

CONSIDÉRANT que ce projet a été soumis aux

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge
Lafontaine PROPOSE que soit adoptée la Politique sur les frais de déplacement, de repas et
de séjour décrite au document 0604-17.

Adopté unanimement

Abolition de
postes

RÉSOLUTION 476 0604 :

l'année scolaire 2004-2005;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de
soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie
Dupont-Simard PROPOSE l'abolition des postes suivants :

- ✓ un poste de surveillant d'élèves, poste cyclique à 25 heures/semaine à l'école secondaire
des Chutes à Shawinigan, à compter du 30 juin 2004;
- ✓ un poste de gardien, poste régulier temps plein 35 heures/semaine à l'école secondaire
Champagnat à La Tuque, à compter du 30 juin 2004.

Adopté unanimement

Ouverture de
postes

RÉSOLUTION 477 0604 :

l'année scolaire 2004-2005;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de
soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole
Boisclair PROPOSE l'ouverture du poste suivant :

- ✓ Un poste de surveillant d'élèves, poste à 30 heures/semaine à caractère cyclique à l'école
secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 478 0604 :

de l'Énergie doit combler des postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ
de membres du personnel, que la Commission scolaire

CONSIDÉRANT également l'application des
dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Marie-Soleil Goudreault, responsable en services de garde, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine, à l'école Plein Soleil à Hérouxville, et ce, à compter du 23 août 2004;
- ✓ Annie Mélançon, responsable en services de garde, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine à l'école Notre-Dame-des-Neiges à Charette, et ce, à compter du 23 août 2004;
- ✓ Annie Désaulniers, responsable en services de garde, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, et ce, à compter du 23 août 2004.

Adopté unanimement

Retraites
progressives

RÉSOLUTION 479 0604 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demandent de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accepter ces demandes de retraite progressive aux personnes suivantes :

- ✓ Denise Branchaud, enseignante Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Gisèle Pellerin, enseignante, à l'école Notre-Dame-des-Neiges à Charette, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Congé sans
traitement

RÉSOLUTION 480 0604 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2004-2005;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à madame Marie-Josée Bibeau, orthopédagogue au secteur du Bas Saint-Maurice, du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 481 0604 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie, ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Lyne Lavallée, enseignante à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2004-2005, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004;
- Suzy Martel, technicienne en informatique à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, congé d'une période de six (6) mois, soit du 1^{er} mai 2005 au 31 octobre 2005, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Démission pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 482 0604 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite conditionnellement à l'application d'une modalité de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Jean Frigon, gardien à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective à compter du 2 juillet 2004;

QUE soit appliquée, pour monsieur Jean Frigon, la modalité de fin d'emploi convenue, consécutivement à sa retraite au 2 juillet 2004.

Adopté unanimement

Démission pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 483 0604 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Denise Beauregard, agente de bureau classe I, au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective à compter du 2 juillet 2004.

Adopté unanimement

Modifications au
plan d'effectifs du
personnel de
soutien
E.H.D.A.A.

RÉSOLUTION 484 0604 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2004-2005 et les consultations effectuées auprès du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accepter les modifications au plan d'effectifs du personnel de soutien en E.H.D.A.A. comme suit :

Abolition de postes :

- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 15 heures/semaine à l'école Centrale à La Tuque;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 11 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat à La Tuque;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 15 heures/semaine à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 26 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux à La Tuque;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école La Croisière à Saint-Séverin;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 10 heures/semaine à l'école La Croisière à Saint-Séverin;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école La Providence à Saint-Tite;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 20 heures/semaine à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 15 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue;

Président

- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 20 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Saint-Georges-de-Champlain;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 30 heures/semaine à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 30 heures/semaine à l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 20 heures/semaine à l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 30 heures/semaine à l'école Saint-Paul à Grand-Mère;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) interprète, à caractère cyclique, 30 heures/semaine à l'école Saint-Joseph à Shawinigan;

Ouverture de postes :

- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 26 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat à La Tuque;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 26 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat à La Tuque;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 26 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat à La Tuque;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école de Sainte-Flore à Grand-Mère;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 30 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux à La Tuque;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 30 heures/semaine à l'école La Croisière à Saint-Séverin;

Président

- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 30 heures/semaine à l'école La Providence à Saint-Tite;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Saint-Georges-de-Champlain;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Saint-Georges-de-Champlain;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 15 heures/semaine à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école Saint-Paul à Grand-Mère;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, à caractère cyclique, 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- ✓ 1 poste de préposé(e) aux élèves handicapés, à caractère cyclique, 32,50 heures/semaine à l'école Saint-Jacques à Shawinigan;
- ✓ 1 poste de technicien(ne) interprète, à caractère cyclique, 30 heures/semaine à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, présentation est faite par monsieur Denis Émond, et ce, en l'absence de monsieur Jean-Guy Trépanier directeur de ces services, d'une recommandation pour l'achat d'équipement informatique. Les commissaires donnent suite à cette recommandation après avoir reçu les informations de monsieur Émond.

Achat
d'équipement
informatique

RÉSOLUTION 485 0604 : CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 2 fournisseurs pour l'achat de 72 ordinateurs Céléron (compatible-laboratoire) et 14 ordinateurs Pentium (compatible-administration);

CONSIDÉRANT que les deux soumissions ont été déposées dans les délais prescrits (voir tableau comparatif et description des articles au document 0604-18);

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, une analyse réalisée par les services informatiques démontre que la plus basse soumission n'est pas conforme puisque certaines composantes des appareils ne répondent pas aux critères spécifiés au devis (voir l'analyse au document 0604-18);

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le règlement de « *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* » stipule que les achats de plus de 50 000 \$ doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat de micro-ordinateurs auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Infoteck Centre Ordinateur Inc. au coût total de 109 391,88 \$, taxes incluses;

QUE cet achat soit payé en partie par un montant de 100 000 \$ réservé pour les TIC à même le surplus 2003-2004 et par l'allocation MAO 2004-2005 de 30 000 \$ pour le renouvellement « micro Centre administratif ».

Adopté unanimement

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, il est convenu de reporter à la séance d'ajournement l'article 13.1 « Réseau de fibres optiques – Rapport d'étape ».

Monsieur Denis Émond fait ensuite rapport sur les négociations avec les transporteurs scolaires. Monsieur Émond explique alors une entente de principe et en recommande l'acceptation. Une résolution est adoptée en ce sens.

RÉSOLUTION 486 0604 : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue le 14 juin 2004 entre les représentants des entrepreneurs en transport scolaire et les représentants de la Commission scolaire de l'Énergie relativement au renouvellement des contrats de transport scolaire pour les années scolaires 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la conclusion de cette entente et de signer les contrats officiels afférents avec les entrepreneurs concernés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente de principe précitée;

QUE, par suite, le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les contrats de transport scolaire afférents pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2007;

QU'à défaut de signature des contrats officiels au plus tard le 13 août 2004, il demeure entendu que la Commission scolaire de l'Énergie pourra alors procéder par soumission publique.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date des 10 et 15 juin 2004. Eu égard à cette correspondance, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Appui de la C.S.É.
à la candidature de
France Pronovost
au Conseil
permanent de la
jeunesse

RÉSOLUTION 487 0604 : CONSIDÉRANT que madame France Pronovost sollicite l'appui de la Commission scolaire de l'Énergie pour sa candidature au Conseil permanent de la jeunesse;

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde son appui à la candidature de madame France Pronovost aux fins de devenir membre du Conseil permanent de la jeunesse (ce membre sera élu par les membres sortants du Conseil permanent de la jeunesse).

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à 23 h 15 à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 488 0604 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 25, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 489 0604 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 490 0604 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déclarée ajournée au 22 juin 2004 à 19 h 30 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire